



Directives à suivre en cas de déclaration d'accident.

- A) Faire remplir le formulaire de déclaration d'accident ARENA par le médecin consulté lors de l'accident.
- B) Faire remplir ce même document par le responsable du club et l'élève blessé
- C) Le moniteur du club ou l'élève transmet la déclaration d'accident au secrétariat de l'ABFT. (et seulement ce formulaire)
- D) La personne blessée recevra un courrier d'ARENA lui précisant son numéro de dossier et les modalités à suivre pour le remboursement des frais médicaux.

Entre temps, il faut :

- régler les honoraires des médecins, les notes des pharmaciens, cliniques, ... (attention, les originaux des factures et des notes des pharmaciens vous seront demandés)
- récupérer auprès de la mutualité la quote-part de celle-ci dans ces frais et lui demander une attestation indiquant cette quote-part en regard des montants réclamés.

P.S. : par prudence, photocopier tous les documents relatifs à l'accident et aux remboursements.